

## REGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR L'I.E.G.B. (applicable à compter du 01/01/2014)

Les compétitions sont organisées pour permettre des rencontres entre les joueuses et joueurs des équipes représentantes des Associations Sportives adhérentes à l'Association IEGB – Inter Entreprises Golf de Bordeaux.

### 1 - DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES COMPETITIONS

#### 1.1 - OBLIGATIONS DES SOCIÉTÉS

Toutes les Associations Sportives (A.S.) adhérentes à l'I.E.G.B. se doivent :

- d'être affiliées à la Fédération Française de Golf (F.F.G.),
- de faire preuve d'assiduité aux compétitions et aux manifestations,
- d'avoir le nombre suffisant de joueurs,
- d'acquitter la cotisation votée en Assemblée Générale
- de nommer un capitaine d'équipe pour chaque championnat.

#### 1.2 - OBLIGATIONS DES JOUEURS

Tous les joueurs participant aux compétitions organisées par l'I.E.G.B. se doivent :

- d'être titulaires de la licence F.F.G. de l'année en cours, prise dans l'A.S. que le joueur représente ou obligatoirement rattachée à cette A.S. Les autres cas devront faire l'objet d'une déclaration soumise à acceptation, auprès de la Commission Sportive.
- d'être membre de l'AS qu'ils représentent
- de posséder un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf, enregistré auprès de la F.F.G.
- d'accepter la réglementation de la F.F.G. et les dispositions du présent règlement sportif,
- de respecter les règles de golf et l'étiquette

Un joueur ne pourra représenter qu'une seule A.S. au cours de la même année, et ce dans la même équipe.

#### 1.3 - RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION SPORTIVE

D'une manière générale, la Commission Sportive a pour but :

- de garantir le bon déroulement des compétitions en conformité avec les règles de la F.F.G. et du présent règlement sportif,
- d'organiser le championnat I.E.G.B.,
- d'apporter son soutien au championnat des plus de 50 ans et aux compétitions des promotionnels.

Pour le championnat I.E.G.B., la Commission Sportive :

- définit la structure et la formule de championnat,
- fixe chaque année le nombre d'équipes maximum qui pourront participer au championnat
- arrête le calendrier,
- participe aux choix des dates et des golfs retenus par la Commission des relations extérieures,
- affecte les équipes dans les divisions et les répartit dans les poules,
- veille à maintenir des conditions économiques aussi équitables que possible pour chaque poule (éloignement des golfs, péages autoroutiers et tarifs des green-fees),
- définit les formes de jeu (individuelles ou doubles),
- désigne les A.S. organisatrices à tour de rôle,
- nomme des délégués d'épreuve dans chaque poule.

#### **1.4 - RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DÉLÉGUÉS D'ÉPREUVE DU CHAMPIONNAT IEGB**

Les délégués d'épreuve du championnat IEGB sont les représentants de la Commission Sportive. Ils ont en charge :

- de superviser la rencontre pour laquelle ils ont été désignés, rappeler le cahier des charges auprès des golfs.
- de faire respecter les règles et l'étiquette,
- de s'assurer du respect des horaires des compétitions,
- de veiller à éviter le jeu lent,
- d'assister l'A.S. organisatrice pour l'établissement des divers résultats et classements,
- de prendre une copie des résultats et classements de la journée et de les transmettre dans les meilleurs délais à la Commission Sportive,
- de statuer sur les litiges le jour de la compétition. Toutefois si un litige ne peut être résolu le jour de la compétition, ce dernier sera traité par la Commission Sportive.

#### **1.5 - RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES CAPITAINES D'ÉQUIPE**

Les capitaines d'équipe devront :

- s'engager sur le fait que les joueurs présentés sont bien membres de l'AS de l'équipe (licenciés ou rattachés)
- informer leurs joueurs du présent règlement ainsi que des indications figurant sur les convocations aux compétitions ou données par le délégué d'épreuve ou la Commission Sportive,
- inscrire leur équipe auprès du secrétariat du golf par e-mail avant le mercredi midi précédent le jour de la compétition en utilisant le document prévu à cet effet.
- régler les green fees au secrétariat le jour de la compétition,
- se porter garants du comportement des joueurs,
- assurer la formation sur le comportement du golfeur au sein de son équipe, notamment pour lutter contre le jeu lent.

L'inscription d'une équipe doit comporter :

- le nom de l'A.S.
- les nom, prénom et coordonnées du capitaine ou de son représentant le jour de l'épreuve,
- les nom, prénom, numéro de licence, index et statut (salarié, ayant droit ou extérieur) de chaque joueur.

#### **1.6 - RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES A.S. ORGANISATRICES DU CHAMPIONNAT IEGB**

Les A.S. désignées comme organisatrices d'une journée de compétition du championnat I.E.G.B. devront :

- contacter les autres A.S. participantes par un e-mail qui rappellera :
  - la date et le lieu de la compétition avec les coordonnées du golf,
  - le jour et l'heure limites des inscriptions,
  - la forme de jeu, les conditions des départs (horaire 1<sup>er</sup> départ, trous de départ),
  - le prix du green fee,
- prendre contact avec le golf pour s'assurer de la bonne préparation de la compétition :
  - réception de la totalité des compositions d'équipes en temps et en heure,
  - contenu des cartes de score avant le départ (forme de jeu prévue, marques de départ, index ramenés à 36),
  - établissement des départs (possibilité de départs sur plusieurs trous, départs respectant l'ordre des index, mixage des joueurs en fonction de leur A.S. d'appartenance),
- vérifier que le prix du green fee est bien celui négocié par la Commission des relations extérieures,
- vérifier les cartes de score à l'arrivée,
- classer les joueurs et les équipes pour la compétition du jour selon les dispositions prévues par le présent règlement,
- afficher les résultats et classements,
- attribuer les récompenses aux équipes puis aux individuels. Ces récompenses ne seront remises qu'aux joueurs ou équipes présents. Il est recommandé, dans l'esprit de l'I.E.G.B., d'utiliser le montant rétrocedé à l'organisateur pour attribuer les récompenses et financer le pot de l'amitié clôturant la compétition.

## 1.7 - DÉROULEMENT DES PARTIES

Quel que soit leur index et quelle que soit la forme de jeu :

- toutes les joueuses partent des marques rouges,
- tous les joueurs partent des marques jaunes.

Pour toutes les compétitions organisées par l'IEGB :

- « on place la balle » sur les zones tondues ras,
- la forme de jeu est toujours celle indiquée sur le calendrier général distribué au début de l'année.

Ces dispositions s'appliquent quelles que soient les indications mentionnées sur les cartes de scores.

Pour le calcul des résultats en net, la date de prise en compte des index sera celle de la clôture des inscriptions, soit le mercredi pour le championnat IEGB et les promotionnels, et le mardi ou le vendredi pour les +50ans.

## 1.8 - CONDITIONS DE JEU

L'utilisation de voiturettes est strictement limitée aux joueurs en possession d'un justificatif médical et ayant, avant la compétition, fait une demande en ce sens auprès de la Commission Sportive de l'I.E.G.B. qui l'aura acceptée avant l'inscription à la compétition. Tout certificat médical délivré en ce sens devra être renouvelé une fois par an si nécessaire.

Il est rappelé que l'utilisation des instruments de mesure de distance n'est pas autorisée par les règles de golf. Toutefois, une règle locale édictée par l'organisateur du tournoi peut les autoriser (voir p176, Appendice IV du manuel des règles 2012-2015). Pour 2014, la règle locale est reconduite dans les limites fixées par la FFG. De façon générale, sont autorisés seulement les appareils ne donnant que l'indication de distance à l'exclusion de toute autre information. A titre d'exemple, sont autorisés :

- les télémètres ne donnant que l'information de distance
- les montres

Sont strictement interdits :

- les télémètres donnant une indication de pente, les smartphones, les GPS y compris intégrés aux chariots

Cette règle locale est mise en place pour les compétitions du championnat IEGB et le championnat des +50ans, mais pas pour les compétitions des promotionnels où tous ces appareils demeureront interdits.

Par ailleurs, dans nos compétitions, l'arbitrage est fait par les joueurs eux-mêmes. Nous comptons donc sur tous pour faire appliquer ces règles, mais la CS pourra faire de façon inopinée des contrôles sur le terrain. La sanction est la disqualification immédiate du joueur en infraction.

L'usage de téléphones portables, lecteurs de cassettes ou CD est interdit sur le parcours.

La décision d'interruption momentanée ou définitive d'une rencontre relève de la responsabilité du directeur du golf (ou de son représentant) sur lequel se joue la compétition, en accord avec le délégué. Il en est de même pour un départ retardé ou pour le report, le jour de la compétition, si les mauvaises conditions météo le nécessitent.

## 1.9 - ENVOI DES RÉSULTATS

Les résultats des diverses compétitions doivent être envoyés dans les plus brefs délais à la Commission Sportive par e-mail à l'adresse [iegb.csp@free.fr](mailto:iegb.csp@free.fr) ainsi qu'au webmaster pour mise en ligne sur le site de l'IEGB [iegb.webmaster@free.fr](mailto:iegb.webmaster@free.fr)

Les délégués récupéreront les résultats et classements détaillés en brut et en net de toutes les équipes ainsi que les résultats individuels tels qu'ils ont été annoncés et affichés à l'issue de la compétition.

## 1.10 – RECLAMATIONS

Les réclamations portant sur les cartes de score ne pourront plus être acceptées après l'affichage et la proclamation des résultats le jour de la compétition.

Seules les erreurs de retranscription sur la feuille de match ou les infractions par rapport au règlement sportif seront examinées par la Commission sportive.

#### **1.11 - SANCTIONS APPLICABLES À L'ENCONTRE D'UNE ÉQUIPE OU D'UN JOUEUR**

Des sanctions sont applicables à l'encontre d'une équipe dans les cas suivants :

- non-respect de la discipline, des règles de golf ou du présent règlement sportif,
- comportement non conforme à l'esprit de l'I.E.G.B.
- dans le cas où une AS aurait engagé plus de 2 extérieurs lors d'une rencontre, elle comptabilisera 25 points pour cette rencontre. La CS fera des contrôles inopinés en cours de saison.

Des pénalités peuvent être décidées par le Bureau de l'I.E.G.B. en fonction de la gravité de la faute.

Pour les fautes liées à la compétition, la Commission Sportive est souveraine pour appliquer les pénalités. Elle devra, par la suite, les expliquer.

Les sanctions de radiation d'une équipe ou d'un joueur ne pourront être prises que lors d'une Assemblée Générale, à la demande du Président sur recommandation de la Commission Sportive.

## 2 - LE CHAMPIONNAT I.E.G.B.

### 2.1 - ORGANISATION GÉNÉRALE.

Le championnat IEGB est composé de 6 poules réparties sur 3 niveaux hiérarchiques :

- le 1<sup>er</sup> niveau appelé Division 1 comprend 1 seule poule de 10 équipes,
- le 2<sup>ème</sup> niveau appelé Division 2 comprend 2 poules de 10 équipes,
- le 3<sup>ème</sup> niveau appelé Division 3 comprend les autres équipes réparties dans 3 poules.

Il se déroule sur 8 journées réparties sur l'année civile, dénommées « tours ».

Une journée supplémentaire sera consacrée à la désignation des champions de chaque division.

### 2.2 - PARTICIPATION.

Chaque A.S. engage une équipe dans le championnat IEGB.

Une deuxième équipe pourra être engagée selon les modalités ci-après.

#### 2.2.1 - Inscription d'une deuxième équipe.

La demande d'engagement d'une deuxième équipe se fait uniquement par e-mail auprès de la Commission Sportive. Une liste des A.S. postulantes est établie, avec un rang de priorité attribué en fonction de l'ordre d'arrivée de la demande d'inscription. Ce rang est conservé tant que l'A.S. n'a pas annulé sa demande d'engagement d'une deuxième équipe.

#### 2.2.2 - Intégration de la deuxième équipe dans le championnat.

Chaque année, chronologiquement, la Commission Sportive :

- détermine le nombre d'équipes maximum pouvant participer au championnat,
- fixe le nombre de divisions et de poules, et leur contenance,
- affecte les équipes 1 ayant participé au précédent championnat selon les règles de montées et descentes,
- intègre les équipes des nouvelles A.S. en D3,
- complète les poules de D3 avec les équipes 2 en fonction de leur rang dans la liste d'inscription.

#### 2.2.3 - Modalités.

Une équipe 2 ne peut jouer qu'en D3.

Elle prend part au classement mais ne peut prétendre à une montée en D2.

Un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe d'une A.S. dans une même année.

Les deux équipes d'une A.S. ne peuvent être affectées dans la même poule.

Le droit d'engagement à acquitter est identique à celui de l'équipe 1.

### 2.3 - COMPOSITION DES ÉQUIPES.

Chaque équipe est composée de 8 joueurs ou joueuses, dont 1 capitaine (voir rôle et responsabilités au § 1.5). Quelque soit la forme de jeu (simple ou double), une équipe devra présenter sur le terrain au moins 6 joueurs (3 paires pour les formes de jeu en double) pour être classée. Dans le cas contraire, le nombre de points qui lui sera attribué est défini au § 2.5.1 et 2.5.2.

Une équipe pourra être constituée des salariés, d'ayants droit, ou d'extérieurs. Un ayant droit au sens IEGB, est un retraité, le conjoint ou les enfants de salariés ou retraités. Deux joueurs "extérieurs" sont tolérés par équipe lors d'un tour, dans la mesure où ils sont adhérents de l'A.S. Des contrôles pourront être effectués a posteriori ou suite à une réclamation écrite adressée à la Commission Sportive.

Ces joueurs devraient avoir un index compris entre 0 et 36. Les joueurs ayant un index supérieur (ils peuvent participer mais il est rappelé que les compétitions des promotionnels leur sont destinées) verront leur nombre de coups rendus plafonné à 36 pour participer au classement des équipes en net.

### 2.4 - INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS.

Chaque capitaine inscrit son équipe selon les dispositions générales prévues au § 1.5.

L'inscription s'effectue en utilisant les imprimés prévus à cet effet.

Il adresse une copie de la composition de l'équipe par e-mail à l'A.S. organisatrice et au délégué.

Le capitaine s'engage quant au statut (salarié, ayant droit ou extérieur) de chaque joueur inscrit.

## 2.5 - RESULTATS ET CLASSEMENTS APRES CHAQUE JOURNEE DE COMPETITION.

### 2.5.1 - Compétitions en forme de jeu simple.

Le classement s'effectue sur la somme des 6 meilleures cartes de l'équipe, en brut et en net.

En cas d'égalité, le départage s'effectue selon les critères chronologiques suivants :

- sur la 8<sup>ème</sup> carte,
- puis sur la 7<sup>ème</sup> carte,
- enfin sur le classement de la meilleure carte de l'équipe.

### 2.5.2 - Compétitions en forme de jeu double.

Le classement s'effectue sur la somme des 3 meilleures cartes de l'équipe, en brut et en net.

En cas d'égalité, le départage s'effectue selon les critères chronologiques suivants :

- sur la 4<sup>ème</sup> carte.
- puis sur le classement de la meilleure carte de l'équipe.

### 2.5.3 - Attribution des points.

A l'issue de chaque tour, un classement est effectué et des points sont attribués selon le barème ci-après :

- 1 <sup>er</sup>	: 0 point	- 8 <sup>ème</sup>	: 8 points
- 2 <sup>ème</sup>	: 2 points	- 9 <sup>ème</sup>	: 9 points
- 3 <sup>ème</sup>	: 3 points	- 10 <sup>ème</sup>	: 10 points
- 4 <sup>ème</sup>	: 4 points	- 11 <sup>ème</sup>	: 11 points
- 5 <sup>ème</sup>	: 5 points	- 12 <sup>ème</sup>	: 12 points
- 6 <sup>ème</sup>	: 6 points	- non classée	: 25 points
- 7 <sup>ème</sup>	: 7 points	- forfait	: 99 points

Une équipe est considérée comme « non classée » si elle rend un nombre insuffisant de cartes de score (moins de 6 cartes en forme de jeu simple, moins de 3 cartes en forme de jeu double).

Une équipe est considérée comme « forfait » si elle ne rend aucune carte de score.

La Commission Sportive pourra être amenée à considérer une équipe comme « non classée » si elle ne respecte pas le présent règlement sportif.

## 2.6 - CLASSEMENT FINAL.

Le classement final de chaque poule est établi en comparant l'addition des points obtenus lors de chaque tour, en exceptant le plus mauvais résultat joué. Un forfait n'étant par définition pas joué, le « 99 » sera comptabilisé dans l'addition des points.

En cas d'égalité, le départage s'effectue selon les critères chronologiques suivants :

- sur le plus mauvais tour (non pris en compte précédemment),
- enfin sur le classement du dernier tour.

## 2.7 - ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION.

Les titres de champion s'attribuent en fonction des classements en **brut**.

Un Trophée de champion remis en jeu chaque année est attribué à chaque équipe championne de sa division.

Il est également établi un classement en net mais il n'y a pas de champion en net.

Un Trophée est attribué à :

- l'équipe qui termine 1<sup>ère</sup> de sa poule en brut,
- l'équipe qui termine 1<sup>ère</sup> de sa poule en net.

Si l'équipe 1<sup>ère</sup> de sa poule en brut est également 1<sup>ère</sup> de sa poule en net, le Trophée en net sera attribué à l'équipe classée 2<sup>ème</sup>.

Les rencontres servant à attribuer les titres de champion dans les 3 divisions sont regroupées lors d'une journée appelée Tour Final.

Ce Tour Final fera l'objet d'un règlement spécifique complémentaire détaillé qui sera remis aux capitaines des équipes participantes.

### 2.7.1 – Tour Final D1 : attribution du titre de champion IEGB.

Les équipes terminant aux 3 premières places de la division 1 participent à ce Tour Final et sont opposées lors d'un «THREE PLAY» se jouant en brut selon la formule « 4 - 2 - 0 » et comprenant 8 simples.

Il sera attribué à l'issue du «THREE PLAY» un nombre de points selon la répartition suivante :

- 0 point au vainqueur
- 2 points au deuxième
- 4 points au troisième
- 25 points si l'AS ne présente que 4 joueurs sur 8
- 99 points si l'AS ne se présente pas

En cas d'égalité il n'y a pas de départage et les points seront attribués selon la règle du « 4 - 2 - 0 ».

Ces points seront ajoutés au total des points obtenus après les 8 journées de championnat. Le nouveau total sera calculé en enlevant le plus mauvais résultat des 8 tours du championnat régulier comme stipulé au § 2.6.

L'AS totalisant le moins de points (parmi les 3 équipes ayant disputé le «THREE PLAY») sera déclarée champion IEGB.

### **2.7.2 – Tour Final D2 : attribution du titre de champion de la division 2.**

Il est désigné au terme d'une rencontre en match-play opposant les équipes terminant à la 1ère place de chaque poule de division 2. Le match-play de division 2 se joue en brut. Il comprend 1 double en foursome et 6 simples.

### **2.7.3 - Le champion de la division 3.**

Il est désigné au terme d'une rencontre en match-play à 3 appelée «THREE PLAY» opposant les équipes terminant à la 1ère place de chaque poule de division 3.

Le «THREE PLAY» de division 3 se joue en brut selon la formule « 4 - 2 - 0 ». Il comprend 8 simples.

## **2.8 - MONTÉES ET DESCENTES**

### **Division 1**

- maintien : équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> place,
- descente : équipes classées de la 7<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place.

### **Division 2**

- montée : équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> place,
- maintien : équipes classées de la 3<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place,
- descente : équipes classées de la 8<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place.

### **Division 3**

- montée : équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> place.

## **2.9 - COMITE DE L'EPREUVE**

Il est composé du délégué, d'un responsable de l'A.S. organisatrice et du directeur du golf ou de son représentant. Lors de chaque rencontre de poule, il est chargé de régler les litiges d'ordre sportif.

Il informera la Commission Sportive du litige et de la décision prise.

### 3 - LE CHAMPIONNAT DES PLUS DE 50 ANS

Ce championnat est réservé aux membres des A.S. âgés de 50 ans au moins, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du championnat.

#### 3.1 - LES RENCONTRES.

Elles sont au nombre de 8, sur l'année civile. Elles ont lieu en semaine en forme de jeu stableford individuel. Un calendrier des rencontres pour l'ensemble de l'année est présenté et diffusé lors de l'Assemblée Générale. Afin de ne pas surcharger les compétitions, **5 groupes d'équipes sont constitués.** Pour chaque rencontre, le rendez-vous est fixé à ½ heure avant le départ mentionnée sur le calendrier.

#### 3.2 - LES INSCRIPTIONS.

Chaque responsable des plus de 50 ans des A.S. devra envoyer aux délégués du groupe la composition de l'équipe au minimum 4 jours avant la compétition. Il utilisera pour cela l'imprimé disponible sur le site IEGB et précisera le nom, prénom, index, n° de licence et statut (S pour salarié, A pour ayant-droit, E pour extérieur) de chaque joueur. Cette inscription se fait selon les dispositions générales prévues au § 1.5. Chaque équipe pourra inscrire jusqu'à 12 joueurs maximum plus, éventuellement, 3 joueurs en liste d'attente. Les délégués du groupe valideront alors l'inscription, avec tout ou partie des joueurs en liste d'attente. Cette validation ne pourra pas être remise en cause et le capitaine pourra alors envoyer son inscription au golf avec copie aux délégués en précisant éventuellement le nombre de repas.

Les joueurs individuels des A.S. n'ayant pas encore participé à ce championnat peuvent s'inscrire à condition d'en aviser le responsable de la Commission des plus de 50 ans qui leur indiquera le groupe auquel ils pourront se joindre.

Dans le cas où une AS présenterait plusieurs équipes, un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe au cours d'une même année. Il ne peut y avoir plusieurs équipes d'une même AS dans une même poule.

#### 3.3 - COMPOSITION DES EQUIPES.

Les équipes sont limitées à 12 joueurs pour une journée de compétition, les 3 joueurs en liste d'attente ne seront pris que si le nombre total de compétiteurs le permet. Au sein d'une même équipe, le nombre de joueurs extérieurs à l'AS est limité selon la répartition ci-dessous :

Equipe de 2 à 6 joueurs	1 extérieur autorisé
Equipe de 7 à 12 joueurs	2 extérieurs autorisés

Les A.S. susceptibles de ne pas pouvoir respecter le nombre maximal de 12 joueurs devront engager une équipe supplémentaire pour la durée du championnat. Les joueurs d'une A.S. engageant plusieurs équipes devront appartenir à une seule et même équipe dans une même année.

Ces joueurs devraient avoir un index compris entre 0 et 36. Les joueurs ayant un index supérieur (ils peuvent participer mais il est rappelé que les compétitions promotionnelles leur sont destinées) verront leur nombre de coups rendus plafonné à 36 pour participer au classement net individuel.

#### 3.4 - RESULTATS ET CLASSEMENTS APRES CHAQUE JOURNEE DE COMPETITION.

##### 3.4.1 - Classement par équipes.

Le classement est obtenu en additionnant les 3 meilleurs scores en brut de chaque équipe.

En cas d'égalité, les équipes ne sont pas départagées.

Des points sont attribués à chaque équipe, en fonction du classement obtenu, selon le même barème que pour le championnat I.E.G.B. (voir § 2.1.6).

##### 3.4.2 - Classement individuel.

Des points sont attribués à chaque joueur en fonction du classement obtenu, en brut et en net, selon le principe suivant : joueur classé 1<sup>er</sup> : 1 point, joueur classé 2<sup>ème</sup> : 2 points, joueur classé 3<sup>ème</sup> : 3 points, etc.

#### 3.5 - RESULTATS ET CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT.

### **3.5.1 - Classement individuel.**

Le classement individuel final (brut et net) ne porte que sur les 7 premières journées. Il est effectué en additionnant les points obtenus, en totalisant les 5 meilleurs résultats.

Seuls les joueurs ayant participé à un minimum de 5 compétitions figureront dans ce classement.

### **3.5.2 - Classement par équipes.**

Le classement final par équipes de chaque groupe est établi en comparant l'addition des points obtenus en brut, lors de chaque journée, en exceptant la plus mauvaise.

En cas d'égalité, le départage s'effectue selon les critères chronologiques suivants :

- sur la plus mauvaise journée (non prise en compte précédemment),
- sur le classement de la 8<sup>ème</sup> journée du championnat,
- sur le classement de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat, puis éventuellement de la 2<sup>ème</sup>, de la 3<sup>ème</sup>, etc ...

### **3.5.3 – Le tour final.**

Il concerne les équipes terminant à la 1<sup>ère</sup> place des 5 groupes, plus le meilleur second, soit 6 équipes qui se rencontreront en three-play. A l'issue des 9 trous du matin, les 2 équipes gagnantes se rencontreront selon la même formule sur 9 trous l'après-midi pour déterminer le champion de l'année, les autres équipes jouant elles pour le classement.

Un règlement spécifique détaillé sera remis aux capitaines des équipes concernées.

### **3.5.4 – Récompenses.**

Le classement final et la proclamation des résultats en individuel se font lors de la 8<sup>ème</sup> journée (remise des prix). La remise des trophées par équipes s'effectue lors de la soirée I.E.G.B.

Un Trophée de champion remis en jeu chaque année est attribué à l'équipe vainqueur du tour final.

## **3.6 - COMITE DE L'EPREUVE.**

Le Comité de l'épreuve est composé des membres de la Commission des plus de 50 ans et d'un représentant de la CS.

Il veille à l'application du règlement et prononce les sanctions.

Il organise le championnat, homologue les résultats, établit les classements et décide souverainement de tous les litiges.

## 4 - LES RENCONTRES PROMOTIONNELLES

Ces rencontres ont pour but l'obtention du premier classement et la familiarisation avec les compétitions.

Compte-tenu, en 2013, de la faible participation des joueurs de 6° catégorie (index  $\geq 40$ ), il a été décidé de ne conserver en 2014 qu'un seul groupe. Ces rencontres seront donc réservées aux joueuses et joueurs d'index supérieur à 32.4, mais selon la place disponible on pourra étendre cette limite aux joueurs d'index 30. Les joueurs d'index compris entre 30 et 32.4 seront mis en liste d'attente (voir nouvelle feuille d'inscription pour ces compétitions).

Les joueurs, qui, en cours d'année, ne satisfont plus à ces conditions en raison de l'amélioration de leur index, peuvent toutefois continuer d'y participer jusqu'à la fin de l'année en cours, afin de maintenir une équité dans le classement annuel par AS.

### 4.1 - LES RENCONTRES.

Ces rencontres se jouent en forme de jeu simple stableford selon le calendrier présenté et diffusé lors de l'Assemblée Générale. Elles sont au nombre de 5 par année civile.

### 4.2 - LES INSCRIPTIONS.

Dans chaque AS le responsable des Promotionnels inscrit son ou ses joueurs selon les dispositions générales prévues au § 1.5.

**ATTENTION :** les joueurs d'index 54 devront être en possession de la carte verte. Ce point sera vérifié à l'inscription par les délégués du groupe et les joueurs qui ne seraient pas en règle se verraient refuser l'accès au parcours.

### 4.3 - RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION DES PROMOTIONNELS.

La Commission des Promotionnels a pour rôle :

- de préparer et encadrer les compétitions des Promotionnels et des Débutants,
- de solliciter les représentants des A.S. pour apporter leur aide le jour des compétitions,
- d'organiser la remise des prix clôturant chaque compétition.

### 4.4 - LES CLASSEMENTS.

#### 4.4.1 - Classement après chaque rencontre.

Un classement individuel **brut et net**, dames et messieurs, est établi après chaque rencontre.

#### 4.4.2 - Classements annuels.

Après la dernière compétition de l'année, des classements annuels sont établis :

- un classement par A.S. sur le nombre de participants pour l'ensemble des compétitions pour chaque groupe,
- un classement individuel dames et un classement individuel messieurs, portant sur l'amélioration cumulée de l'index (addition des points stableford net au-delà de 36, obtenus à chaque compétition).
- un classement total en brut dames et un classement total en brut messieurs en totalisant les 3 meilleurs résultats (seulement pour les index de 32.5 à 54).

#### 4.4.3 - Départage.

En cas d'égalité dans les classements annuels individuels Dames et Hommes, le départage s'effectue selon le nombre de points net stableford obtenu au-delà de 36 points lors de la 1ère Rencontre, éventuellement lors de la 2ème, puis de la 3ème, voire de la 4ème et de la 5ème rencontre.

## **5 - AUTRES RENCONTRES**

Ces rencontres amicales ont pour but de favoriser les rapports entre les différents responsables des A.S.. Elles peuvent être organisées lors de l'Assemblée Générale ou lors des réunions des présidents et des capitaines d'équipes. La participation est limitée, pour celles-ci, à un seul représentant par A.S. et aux membres du Bureau.

Sur proposition du Bureau de l'I.E.G.B. d'autres manifestations à but humanitaire ou tout autre, pourront être organisées par l'I.E.G.B.